

# Règlement appel à candidatures

« Accompagner les acteurs de l'éducation et de l'orientation pour aider les jeunes à entreprendre leur vie ».

L'APPEL À CANDIDATURE EST OUVERT A TOUTES STRUCTURES, QU'ELLES SOIENT DE STATUT PUBLIC OU PRIVÉ, ASSOCIATIVES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU NON. VOTRE PARTICIPATION À CET APPEL À CANDIDATURES SIGNIFIE QUE VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

## **Article 1 : Présentation Fondation Entreprendre**

Reconnue d'utilité publique en 2011, la Fondation Entreprendre agit depuis 2008 en faveur de la cause entrepreneuriale. Fondation abritante depuis 2015, elle soutient et accompagne les organismes associatifs pour leur permettre de croître, d'essaimer et de se professionnaliser. La Fondation Entreprendre articule ses actions autour de quatre programmes :

### **- Parcours d'entrepreneurs**

Accompagnement à la création, la reprise, la croissance d'entreprises et au rebond de l'entrepreneur. La Fondation Entreprendre soutient des projets associatifs qui aident tous les entrepreneurs.

### **- Cœurs d'entrepreneurs**

La Fondation Entreprendre apporte son aide aux plus fragiles et aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Qu'ils soient en situation de handicap, chômeurs, isolés, décrocheurs scolaires, habitants en zone prioritaire... la Fondation Entreprendre favorise l'égalité des chances face à l'entrepreneuriat.

### **- Des elles pour Entreprendre**

En partenariat avec AXA France, la Fondation entreprendre agit en faveur de l'entrepreneuriat féminin afin de donner aux femmes toutes les chances d'entreprendre avec succès.

### **- Graines d'entrepreneurs**

La Fondation Entreprendre s'engage à créer un élan entrepreneurial chez les jeunes de 8 à 25 ans en les encourageant à entreprendre leur avenir et à inventer les entreprises de demain.

L'appel à candidatures « Accompagner les acteurs de l'éducation et de l'orientation pour aider les jeunes à entreprendre leur vie » s'inscrit dans ce dernier programme.

## **Article 2 : Objectif de l'appel à candidatures**

Beaucoup de jeunes perdent confiance en l'avenir. Ils ne croient plus en l'entreprise et sont confrontés massivement au chômage. Pour ouvrir leur horizon social et professionnel, il est urgent de les doter d'atouts et de faire naître leurs talents plutôt que de les stigmatiser.

La Fondation Entreprendre souhaite donner à tous les clés de la réussite. Chacun doit avoir l'opportunité de développer ses compétences pour entreprendre. Aux côtés des connaissances techniques liées à un métier ou une expertise, des savoirs académiques... la capacité à être entrepreneur de son projet, de sa vie, de son destin est devenue incontournable dans un monde qui s'accélère.

La Fondation Entreprendre souhaite créer un élan chez les jeunes en les dotant de compétences entrepreneuriales : connaissances de monde économique et professionnel, esprit d'entreprendre, capacité à s'orienter...

Depuis 10 ans, la fondation Entreprendre a fait grandir des milliers de graines d'entrepreneurs chez des jeunes souvent en difficultés. Aujourd'hui, nous souhaitons accélérer notre impact en structurant une véritable éducation à l'entrepreneuriat en France. D'ici 3 ans, nous sommes déterminés à aider 250 000 jeunes par an.

Désormais, nous entendons agir directement auprès des acteurs éducatifs, car ils peuvent agir à eux seuls auprès d'un très grand nombre de jeunes. C'est pourquoi, cet appel à candidatures cherche des solutions à même d'agir auprès des acteurs éducatifs pour notamment :

- Leur faire mieux connaître le monde économique, l'écosystème entrepreneurial, les métiers et leurs évolutions
- Les doter de nouvelles ressources pédagogiques pour agir concrètement auprès des jeunes
- Développer de nouvelles pédagogies, davantage de pédagogie active / par projets
- Les sensibiliser à la nécessité de développer les compétences entrepreneuriales des 12-25 ans
- Qu'ils soient mieux armés pour accompagner chaque jeune en termes d'orientation scolaire et professionnel

### **Article 3 : Engagement**

Pour participer à cet appel à candidatures, vous devez accepter le présent Règlement au nom de votre Structure. Vous devez prendre connaissance de ses modalités et les accepter avant toute participation. Vous acceptez que votre candidature implique la validation du Règlement. Ce Règlement est un contrat unissant votre structure et la Fondation Entreprendre.

### **Article 4 : Eligibilité des structures candidates**

L'opération est ouverte à toute structure privée ou publique, d'intérêt général ou non :

- ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM
- apportant des solutions probantes dans le cadre du programme Graines d'entrepreneurs
- portant une action collective.

La Fondation ne soutient pas d'initiatives à titre individuel.

Les acteurs privés répondant à cet appel à candidatures peuvent être des entreprises, des instances interentreprises, un groupement d'entreprises, les groupements d'intérêt économique (GIE), les associations, etc. Au sens de la réglementation communautaire, est considérée comme une entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique.

### **Article 5 : Modalités de candidatures**

Répondre à cet appel à candidatures est gratuit. Le dossier de candidatures est téléchargeable sur le site internet : <http://www.projetsfondation-entreprendre.fr> durant la période d'envoi des candidatures. Vous devez suivre les instructions relatives à l'envoi d'une candidature. Elle se déroule en deux phases :

- Enregistrement en ligne de la candidature sur la base du volet 1 du dossier de candidature. Puis étude du dossier par l'équipe de la Fondation Entreprendre afin d'établir l'éligibilité du projet
- Si le projet est présélectionné, réception sur le mail du porteur de projet de l'accès au 2<sup>ème</sup> volet du formulaire pour compléter la candidature.

### **Article 6 : Modalités de sélection**

L'évaluation des dossiers éligibles se fera en deux temps. Tout d'abord, l'équipe de la Fondation Entreprendre examinera chacune des candidatures. Les meilleures candidatures seront dès lors sélectionnées en tant que finalistes.

Les finalistes présenteront leur projet devant un jury, composé de personnalités engagées auprès de la Fondation Entreprendre.

Pour assurer une sélection objective et transparente, la Fondation Entreprendre a établi plusieurs critères d'évaluation du projet :

- la valeur ajoutée réelle
- la capacité à atteindre ses objectifs
- le caractère structurant du projet
- la démonstration de l'impact (nombre de bénéficiaires...)
- l'efficacité de la gouvernance ;
- la capacité de déploiement
- la capacité à mobiliser des personnes compétentes pour conduire les actions ;
- la capacité à mobiliser des financements autres, et notamment privés ;
- la capacité à mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- la capacité à insérer les actions proposées dans le long terme

Au-delà des critères permettant d'apprécier le changement d'échelle, seront également explicités le caractère original du projet et son positionnement.

#### **Article 7 : Conditions**

Chaque structure ne peut déposer qu'une seule demande. Toute candidature qui sera, tout ou partie, illisible, incomplète, endommagée, modifiée, falsifiée, ou envoyée en retard, sera considérée comme nulle.

La Fondation Entreprendre se réserve le droit de ne pas motiver sa décision auprès des candidats qui ne seraient pas retenus et de ne pas retenir de lauréats dans le cas où les dossiers présentés ne rempliraient pas toutes les attentes du jury. La dotation de 300 000 euros liée à cet appel à candidatures peut donc être utilisée tout ou partie.

#### **Article 8 : Durée**

> Dépôt des projets en ligne du 4 février au 29 mars 2019

> Analyse des dossiers avril 2019

> Jury et annonce des finalistes en mai 2019